

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 1<sup>er</sup> Décembre 1891**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, par Ordonnance du 26 novembre dernier, a nommé M. François Médecin, architecte, Membre du Comité des Travaux Publics, en remplacement de M. Jules Touzet.

Par Ordonnance Souveraine du 27 du même mois, M. l'abbé Louis-Eugène-Napoléon Carli a été agréé en qualité de Vicaire de la paroisse de Saint-Charles.

**NOUVELLES LOCALES**

Les obsèques de lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre à Paris, ont eu lieu samedi à la chapelle anglicane de la rue d'Aguesseau. Une affluence considérable de notabilités de tous les mondes se pressait dans le temple et aux abords, car lord Lytton était universellement aimé. Le corps diplomatique était présent.

S. A. S. le Prince, très lié avec l'ambassadeur, ayant voulu assister à la cérémonie, une place lui avait été réservée à droite du catafalque, en face de celle occupée par le général Brugère, représentant le Président de la République.

Un réseau téléphonique vient d'être installé dans la Principauté, et le public sera prochainement admis à en faire usage. Ce réseau sera relié avec Menton et Nice.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes qui veulent avoir le téléphone à leur disposition, est de 150 francs par an. Les dépenses de premier établissement, comprenant l'installation des appareils au domicile de l'abonné, ainsi que l'établissement de la ligne et du fil de communication, sont fixées comme suit :

Ligne et fil de communication par 100 mètres ou fraction de 100 mètres de fil posé. . . . . 15 fr. »  
Achat des appareils téléphoniques, comprenant transmetteur, récepteur Ader n° 2 et sonnerie. . . . . 147 fr. 75

La fourniture de la pile électrique est comprise dans le prix de l'abonnement.

Pour les conversations en dehors du réseau téléphonique monégasque, l'abonné devra payer 50 centimes par 5 minutes et par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres en plus de son abonnement ordinaire. La taxe sera acquittée par l'abonné qui aura demandé la communication.

Les abonnés au réseau téléphonique monégasque auront la faculté de transmettre et de recevoir les télégrammes ordinaires par l'intermédiaire de leur poste téléphonique, moyennant le paiement des taxes en vigueur.

Tous les téléphones privés donnent lieu à la perception de l'abonnement.

Des cabines téléphoniques seront ouvertes au

public aux bureaux télégraphiques de Monaco et Monte Carlo, ainsi qu'à la Condamine, qui, moyennant 50 centimes, pourra communiquer avec les abonnés.

Les demandes d'abonnement au réseau téléphonique monégasque sont reçues chez M. Grimaldi, Directeur des téléphones, au bureau central, 1, rue Caroline, 3<sup>e</sup> étage. M. Martin, représentant de la Société Générale des Téléphones, 1, rue de la Colle, à Monaco, et 52, avenue de la Gare, à Nice, se charge également de les recevoir et de les transmettre à la Direction.

Par un arrêté du 30 novembre, M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, modifie comme suit son arrêté du 12 février 1880, relatif à la circulation des chiens sur la voie publique :

Il est défendu de laisser circuler sur la voie publique les chiens sans être munis d'un collier, soit en métal, soit en cuir, garni d'une plaque de métal indiquant le nom et la demeure du propriétaire.

A dater du premier mai jusqu'au 30 septembre de chaque année, les chiens devront être, en outre, muselés ou tenus en laisse.

Les chiens trouvés sur la voie publique n'ayant ni collier, ni muselière, seront saisis et mis en fourrière, conformément aux prescriptions de l'article premier de l'arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général, en date du 30 juillet 1891.

Dans les magasins et autres endroits ouverts au public, les chiens doivent toujours être tenus à l'attache ou muselés.

Les Dames de l'Ouvroir de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer jeudi 3 décembre, à 10 heures du matin, à la Cathédrale, une messe pour le repos de l'âme de Madame FANNY OTTO, née de Sigaldi, membre de l'Œuvre.

Les Dames de Saint-Maur vont enfin prendre possession du nouveau Pensionnat que leur a fait construire S. A. S. le Prince Albert 1<sup>er</sup>. Aussi le nombre des visiteurs a-t-il été plus considérable encore pendant ces derniers jours que par le passé. Et cette affluence ne nous surprend pas, l'établissement en question étant, sans contredit, l'un des plus beaux et des mieux aménagés de toute la côte d'azur. Impossible de rêver mieux pour un pensionnat de jeunes filles. C'est quelque chose de riant pour l'œil et pour l'esprit que ces vastes corridors, ces salles de classes spacieuses et parfaitement éclairées, ces larges escaliers, ces dortoirs où pénètrent à flots l'air et la lumière. Rien de gai surtout comme cette grande cour d'où l'on domine, à 80 mètres de hauteur, le port, la Condamine, Monte Carlo, d'où la vue s'étend depuis les cimes ensoleillées de l'Agel, des premières montagnes de l'Italie jusqu'au promontoire de Bordighera.

Mais ce que nous avons le plus admiré, ce sont les détails d'un ameublement aussi commode que de bon goût, c'est un système de ventilation qui, dans chaque salle, enlève l'air vicié et le remplace par un air pur, c'est surtout une salle d'hydrothérapie telle que nous ne l'avons rencontrée dans aucun établissement similaire.

M. François Médecin, architecte, nommé membre du Comité des travaux publics, est élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, et a été diplômé par le Gouvernement français.

MM. Noël et Pattard, directeurs des caves et des magasins du Grand Hôtel, à Monte Carlo, viennent d'être nommés fournisseurs brevetés de la Maison de S. A. S. M<sup>te</sup> le Prince de Monaco.

Plusieurs journaux ont reproduit la dépêche suivante, datée de Rome, 25 novembre :

Suivant l'*Espresso*, un paysan a trouvé, dans la vallée de Canarello, non loin de la frontière française, un ballon portant un drapeau blanc et rouge. Dans l'intérieur de la nacelle, on a retrouvé des cartes de visite aux noms de MM. Ruggieri, artificiers du gouvernement, Ruggieri Honoré, Aubain, Vorion, et Delapierre et Dida, successeurs, Paris, 94, rue d'Amsterdam. On croit que le ballon a dû tomber du 15 au 16 novembre, pendant le cyclone. Les autorités ont prescrit de rechercher s'il y a des victimes.

On a bien ri à Monaco à la lecture de cette dépêche. L'aérostat en question n'est autre que celui qu'avait lancé Ruggieri, dans la soirée du 15 novembre, jour de la Saint-Albert, à Monaco, mais l'humidité de l'air avait empêché l'inflammation des pièces d'artifice qui devaient signaler son départ.

Quant aux victimes, ce sont purement et simplement les cartes de visite de nos habiles artificiers. Le drapeau blanc et rouge aurait dû guider les recherches des autorités italiennes.

A dater d'aujourd'hui et pendant une année seulement, la Compagnie P.-L.-M. délivrera, à titre d'essai, des cartes d'abonnement pour des parcours n'excédant pas 100 kilomètres, et valables pendant un mois.

Le prix de ces cartes est fixé à la moitié du prix d'une carte de même parcours valable pendant trois mois.

Jeudi 3 Décembre 1891, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

2<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
Sous la direction de M. Arthur STRECK

<i>Symphonie en ut mineur</i> . . . . .	Beethoven.
A. Allegro con brio.	
B. Andante con moto.	
C. Allegro e presto.	
Ouverture d' <i>Obéron</i> . . . . .	Weber.
Prélude du <i>Déluge</i> . . . . .	St-Saëns.
Le solo de violon par M. Corsanego.	
Trio des Jeunes Israélites de <i>l'Enfance du Christ</i> (1 <sup>re</sup> audition à Monte Carlo) . . . . .	Berlioz.
Exécuté par MM. Chavanis, Fuhrmeister, flûtes; Thévenet, harpe.	
Ouverture de <i>Rienzi</i> . . . . .	Wagner.

**TIR AUX PIGEONS DE MONACO**

PREMIÈRE SÉRIE

Lundi 7 Décembre 1891

POULE D'ESSAI — 20 francs chaque. — Un pigeon à 25 mètres.  
PRIX D'OUVERTURE. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 6 pigeons à 24 mètres. Barrage à 25 mètres.

POULE RÉGLEMENTAIRE (Handicap). — 20 francs chaque. — 1 pigeon.

Mercredi 9 Décembre

POULES

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Marseille.** — M. Gustave Bachy, ingénieur des ponts et chaussées, est chargé du service de la voie pour le 5<sup>e</sup> arrondissement du chemin de fer P. L. M., en remplacement de M. Desmur, nommé directeur des chemins de fer algériens.

**Hyères.** — Mercredi matin, des négociants de la rue Massillon se sont plaints au bureau de police que la femme Scaiola leur avait donné des pièces fausses de 5 et 2 francs en argent en paiement des marchandises qu'elle leur avait achetées. Après l'interrogatoire que lui a fait subir M. le commissaire de police, une perquisition a été faite immédiatement à son domicile par les soins de ce magistrat, accompagné de son brigadier ; il a été saisi un lingot de métal trouvé dans un coffre en bois, de la terre à fabriquer les moules, divers papiers, un revolver, ainsi que des pièces fausses. Il résulte de cette première enquête que le mari fabriquait de la fausse monnaie avec Bertola Giovanni, son associé, et que sa femme et son frère écoulait les pièces fausses.

Lorsqu'il aperçut que le commissaire de police avait découvert le lingot, Scaiola fit un bond, se précipita dans les escaliers et prit la fuite. Le brigadier Rebec se mit immédiatement à sa poursuite à travers les bois du quartier de Paradis ; il n'était plus qu'à 40 mètres de Scaiola qu'il n'aurait pas tardé à arrêter, lorsque celui-ci se retournant, tira deux coups de revolver sur le brigadier qui, n'étant pas armé, ne put pas riposter. La gendarmerie, avertie, s'est immédiatement mise à la poursuite des faux monnayeurs, qui ne tarderont pas à aller rejoindre la femme Scaiola déjà en prison.

**Nice.** — Le Comité des fêtes vient de lancer le programme des Courses de vélocipèdes, qui auront lieu le dimanche 7 février, sur le vélodrome du Club de la Pédale.

Cinq courses seront courues avec prix en médailles et en argent.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Comité, à la Mairie, de 4 à 6 heures.

**Menton.** — L'exequatur est accordé à M. Jean Rocque, vice-consul du Paraguay à Menton.

**Sospel.** — La neige vient de faire son apparition sur nos montagnes, où elle est tombée en abondance. Après quatre jours de pluie presque continue, surtout pendant la nuit, le temps paraît enfin se remettre au beau.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Cette quinzaine portera, dans la chronique mondaine, le nom de quinzaine des grands mariages espagnols. Nous avons rendu compte, dans notre précédente lettre, des fêtes données en l'honneur de l'union du duc de Montellano avec M<sup>lle</sup> de Escandon. Un autre mariage qui a eu non moins d'éclat a été celui du marquis de Alcedo avec M<sup>lle</sup> de Banuelos, qui a été célébré dans la chapelle du palais de Castille, en présence de la reine Isabelle, qui a voulu donner aux deux familles un témoignage de haute sympathie. C'est M<sup>gr</sup> Ferrata, nonce du Pape, qui a donné la bénédiction nuptiale. La chapelle était ornée de vieilles tapisseries et de fleurs naturelles. Sa Majesté avait auprès d'elle sa fille, l'infante Eulalie ; son gendre, l'infant don Antonio, fils du duc de Montpensier, et les dignitaires de sa maison. Le marié avait pour témoin ses frères, le duc de Plaisance et le duc de Mandas, ambassadeur d'Espagne à Paris. Les témoins de la mariée étaient son oncle, le comte de Sarlises, ancien ambassadeur de France près le pape Pie IX, et le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris. A l'élévation, la comtesse de Guerne a chanté l'*O Salutaris*. Sa Majesté a reçu les invités après la messe. Le même jour, le comte et la comtesse de Banuelos ont eu une réception dans leur hôtel de la rue de Constantine.

Ce sont les mariages qui motivent, en ce moment, le mouvement mondain, peu animé, d'ailleurs.

Toutes les notabilités du monde artistique, littéraire et diplomatique ont assisté, à Saint-Augustin, au mariage de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, conseiller d'arrondissement de Seine-et-Oise, fils de l'ancien député, membre de l'Institut, avec M<sup>lle</sup> Jeanne Giraudeau. La bénédiction nuptiale a été donnée par M<sup>gr</sup> Goux, évêque de Versailles, assisté de M<sup>gr</sup> Brincat, évêque auxiliaire de Carthage.

A Saint-Pierre-de-Chailot, on a célébré le mariage de M. Miklos de Kiss de Nesmeker avec M<sup>lle</sup> Foltz. Le marié est l'oncle du comte de Wrba qui doit épouser prochainement la princesse Elvira de Bavière.

Le mariage du baron de Roussy de Sales avec M<sup>lle</sup> Rheims a été célébré en l'église Saint-Honoré d'Eylau.

Au moment où paraîtra cette lettre aura lieu, en l'église de la Madeleine, l'union du comte Gabriel de Sesmaisons, lieutenant au 27<sup>e</sup> dragons, avec M<sup>lle</sup> Renée de Tredern. C'est M<sup>gr</sup> de Briez, évêque de Meaux, qui donnera la bénédiction nuptiale. La vicomtesse de Tredern recevra dans son hôtel de la place Vendôme après la cérémonie religieuse.

La comtesse de Callat vient d'ouvrir ses salons de la rue des Ecuries-d'Artois, à l'occasion du très prochain mariage de sa fille, fiancée à M. de La Broise.

On annonce enfin le prochain mariage de M. Millard, capitaine adjudant-major au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, avec M<sup>lle</sup> Marie-Magdeleine Pinard, fille de l'ancien ministre de l'intérieur sous l'Empire.

La Comédie et l'Opéra-Comique seront, cette saison, plus en faveur que jamais dans les salons parisiens.

Au château de Bonnelles, la duchesse d'Uzès vient d'offrir, à de nombreux invités, la primeur d'une comédie inédite : *Mains blanches*, dont l'auteur est M. Frédéric Febvre, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française. Ce touchant épisode des guerres vendéennes, où un officier républicain et une belle aristocrate rivalisent de noblesse de caractère, a eu un franc succès. Febvre interprétait le principal rôle, sous le pseudonyme de M. de Champs ; M<sup>lle</sup> de Fougères a été d'une distinction achevée dans le principal rôle de femme ; la comtesse de Galard, le baron de Fougères et le duc de Luynes ont très bien tenu les autres rôles. Le duc d'Uzès a fait, aux applaudissements de tous, ses débuts comme acteur mondain. Après la comédie, cotillon et souper assis.

A Paris, M<sup>me</sup> Boissy d'Anglas, femme du député, a donné deux superbes représentations de *Galathée* dans son élégant hôtel du boulevard Berthier. M<sup>me</sup> Boissy d'Anglas a fait sensation dans le rôle de Pygmalion, et M. Robert le Lubez a été charmant en Ganymède. M. Barnolt, de l'Opéra-Comique, a été un Midas très amusant, et M<sup>lle</sup> Merguillère, de l'Opéra-Comique, a dû bisser l'air de la « Coupe ».

Dans son second mercredi de quinzaine M<sup>me</sup> de Marivaux a donné le *Pour et le Contre*. d'Octave Feuillet, interprété par M. Paul Plan, du Gymnase, la baronne de la Tombelle et une amusante soubrette, M<sup>lle</sup> Vaillant. Une scène comique, *Trois étoiles chez un directeur*, a été chantée avec beaucoup de verve par M. Heude, la baronne Fernand de la Tombelle et M<sup>lle</sup> Pillart, une jeune élève du Conservatoire.

On annonce, pour le 6 décembre, chez M<sup>me</sup> de la Verne, une brillante soirée musicale où l'on entendra miss Devlin, une étoile australienne, qui chantera plusieurs morceaux de M. Vidal.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin, restauré, remis à neuf, avec sa salle chaudron et bleu, ses foyers, ses buffets, ses serres, son corps de ballet, est la curiosité du moment. On y va pour tous ces accessoires plus encore que pour la pièce, les *Voyages de Paris*, de deux bons faiseurs, MM. Blum et Toché, interprétée par une troupe de jolies femmes, demi-vêtues de costumes pimpants et se trémoussant dans d'éblouissants décors.

Le Châtelet a repris *Michel Strogoff*, de MM. d'Ennery et Varnes, bien joué par M. Garnier, M<sup>me</sup> Marie Laurent et M<sup>me</sup> de Pontry. Un nouveau tableau, qui représente la rade de Cronstadt, a obtenu un succès étonnant.

*Mademoiselle Asmodéc*, de MM. Paul Ferrier et Clairville, pour les paroles, de MM. Lacôme et Victor Roger, pour la musique, que joue le théâtre de la Renaissance, est une pièce faite pour M<sup>me</sup> Simon-Max, qui obtient tous les soirs des ovations méritées.

A l'Odéon, reprise d'*Amoureuse*, pour M<sup>lle</sup> Réjane. Au Nouveau-Théâtre, reprise de *Barbe-Bleuette*, pantomime, pour M<sup>lle</sup> Félicia Mallet. Deux reprises heureuses.

FAITS DIVERS

Croirait-on qu'on fume en France, pendant six mois, en moyenne 2 millions de cigares étrangers, 26 millions de cigares de France, 10 millions de cigarettes, 29 millions de tabac à priser, 91 millions de tabac à fumer, soit un total de près de 159 millions envolés en fumée en l'espace de six mois !

On vient de faire à l'observatoire du mont Hamilton, en Californie, une découverte astronomique d'une importance capitale et que Laplace avait prévue. Il a été prouvé que le premier satellite de Jupiter est elliptique, et que son grand axe est toujours dirigé vers Jupiter, de sorte que, comme notre lune, il montre toujours la même face aux habitants de sa planète.

On parle beaucoup, aux Etats-Unis, d'un nouveau légume qui ne serait autre chose que la racine d'une certaine espèce de lis ; il ressemble à la pomme de terre, avec l'addition de quelques barbes, mais il est plus allongé et l'intérieur en est un peu plus visqueux.

Pour le cuire, on le fait d'abord bouillir pour lui enlever un certain goût âcre ; ensuite, on le fait frire, rôti ou cuire au four, selon les goûts.

Les fermiers de la Floride commencent à apporter ce nouveau légume au marché. Les plantes viennent très bien dans les terrains marécageux et poussent très serrées. Elles se reproduisent elles-mêmes par leurs bulbes dans la terre, de sorte que le cultivateur n'a qu'à enlever les rejets et à laisser la plante-mère se propager à nouveau.

Pendant des siècles, les Egyptiens ont cultivé un produit semblable à l'époque des inondations du Nil, et, de nos jours, on le cultive communément au Japon.

Ce légume est très agréable au goût et se propage si facilement dans les terres qui lui sont favorables qu'on peut le regarder comme une grande ressource pour les agriculteurs de l'avenir.

VARIÉTÉS

Musique de Table

Sous ce titre, MM. Edmond Neukomm et Paul d'Estrée, publient une étude très intéressante dont nous extrayons le premier chapitre intitulé *Chez les Anciens* :

Parmi les phrases toutes faites qui surnagent de notre érudition première, l'une, qui est de Martial, semble donner tort à tout ce qui va suivre : *Musica in epulis ingrata — la musique ne plaît pas à table.*

Aussi nous sentirions-nous, sur ce début, presque disposés à porter nos recherches sur d'autres sujets, si toute l'épigraphie de l'antiquité ne s'élevait contre cette hérésie gastronomique et musicale. Nous en pourrions dresser la liste ; mais elle serait trop longue. Contentons-nous de dire qu'elle célèbre, chez les convives anciens, une double jouissance, appuyée d'un but utile, dont un épicurien moderne, le docteur Véron, a fait l'éloge, en déclarant qu'il ne pouvait digérer sans musique.

D'aucuns allaient plus loin, il leur fallait un genre spécial de musique, pour savourer convenablement leur repas. Un étranger qui, dans un festin grec, avait trop fait honneur au doux vin de Chio, montra subitement une grande surexcitation. Bientôt on s'aperçut que cet état redoublait quand un joueur de flûte, préposé au divertissement de la table, employait le mode phrygien. Alors, Pythagore, qui se trouvait au nombre des convives, donna l'ordre au musicien de jouer gravement, et l'étranger retrouva le calme et la raison.

L'ébriété n'était, d'ailleurs, pas exclue des festins grecs. Elle y faisait même partie du programme, pour les impromptus de la fin. A l'issue des repas de noces, on faisait entrer des danseurs et des joueurs d'instruments, auxquels les convives, légèrement émus, faisaient fête.

Xénophon nous a laissé ce tableau des divertissements qui suivaient les agapes nuptiales :

« Après qu'on eut desservi, qu'on eut fait les libations et chanté l'hyménée, on vit entrer un Syracusain, accompagné d'une joueuse de flûte fort bien faite, d'une danseuse qui faisait des sauts périlleux et d'un joli petit garçon qui jouait admirablement de la lyre... Cela inspira l'envie de danser à une espèce de bouffon parasite qui était du repas, et qui, s'étant levé de sa place, fit quelques tours à travers la salle, imitant la danse du petit garçon et celle de la jeune fille... Ariane, parée de tous les ornements qu'ont d'ordinaire les nouvelles mariées, entra dans la salle et s'assit sur un siège. Un moment après, parut Bacchus, et en même temps on

joua sur la flûte un des airs consacrés aux fêtes de ce dieu. Ce fut alors qu'on admira l'habileté du Syracusain dans son art; car Ariane, à l'audition de cet air, fit aussitôt connaître par ses gestes combien elle était charmée. Mais, loin de se précipiter au-devant de son époux, elle ne se leva même pas, tout en faisant paraître combien elle se contraignait... »

Quelquefois les convives, dans leur exaltation bachique, excitée par le son des instruments et le brio des chansons, faisaient leur partie dans la bacchanale qui terminait le repas. Ils se démenaient comme de simples histrions, et faisaient valoir des talents qu'ils n'avaient pas l'occasion de montrer ordinairement. Il est vrai que le résultat ne répondait pas toujours au but qu'ils s'étaient proposé :

Un prince de Sicione, Clisthènes, désire marier sa fille. Elle sera au plus vaillant des Grecs. Des invitations sont lancées, et de tous côtés accourent les prétendants... Alors le prince les retient pour les juger. Mais bientôt son choix se restreint à deux d'entre eux. Toutes les chances sont pour Hypoclides, fils de Tysandre. Encore faut-il qu'une épreuve suprême décide de son sort : comment se tiendra-t-il au festin, où le nom de l'heureux vainqueur sera proclamé ?

Le repas est splendide. On chante au milieu des libations. Les danses succèdent aux jeux de toute espèce, en sorte que les têtes ne tardent point à s'échauffer... Tout va bien cependant, jusqu'au moment où Hypoclides, danseur émérite, a la malencontreuse inspiration de demander à se produire. Il réclame d'abord un air grave et austère, et se livre à une pantomime de haut caractère. Mais avec le succès, il s'enhardit. Il fait apporter une table sur laquelle il saute lestement, pour danser la *Spartiate* et l'*Athénienne*. Puis, enivré de son triomphe, et sous l'impulsion maligne des instruments, il exécute la *danse sur les mains*, à la manière des pitres.

Pour le coup, l'assemblée trépigne et fait une ovation au brillant amateur. Mais Clisthènes, qui a suivi ce ballet improvisé, ne partage pas l'allégresse générale. Dès le commencement, il a froncé le sourcil; maintenant il éclate, et, devançant une parole de vaudeville, il s'écrie :

— Tout est rompu, mon gendre !

Et comme Hypoclides demande des explications :

— Tu viens de danser le pas des funérailles de ton hymen.

Ce fut Mégales, fils d'Alcmène, qui devint l'heureux époux de la princesse de Sicyone.

Dans les temps modernes, on s'est souvent inspiré de ces souvenirs de la Grèce antique pour organiser des festins copiés sur le modèle des agapes athéniennes. L'un des plus réussis fut assurément celui que M<sup>me</sup> Vigée-Lebrun, peintre célèbre, improvisa dans son atelier de la rue de Cléry en l'honneur de quelques-uns de ses intimes.

« Un soir, dit-elle, que j'avais invité douze ou quinze personnes à venir entendre une lecture du poète Lebrun, mon frère me lut, pendant mon calme, quelques pages des *Voyages d'Anacharsis*. Quand il arriva à l'endroit où, en décrivant un dîner grec, on explique la manière de faire plusieurs sauces : — Il faudrait, me dit-il, faire goûter cela ce soir. Je fis aussitôt monter ma cuisinière, je la mis bien au fait; et nous convinmes qu'elle ferait une certaine sauce pour la poularde, et une autre pour l'anguille.

» Comme j'attendais de fort jolies femmes, j'imaginai de nous costumer tous à la grecque, afin de faire une surprise à M. de Vaudreuil et à M. Fontin, que je savais ne devoir venir qu'à dix heures. Mon atelier, plein de tout ce qui me servait à draper mes modèles, devait me fournir assez de vêtements, et le comte de Parois, qui logeait dans ma maison, avait une superbe collection de vases étrusques. Je lui fis part de mon projet, en sorte qu'il m'apporta une quantité de coupes, de vases, parmi lesquels je choisis. Je nettoyai tous ces objets moi-même et je les plaçai sur une table d'acajou, dressée sans nappe.

» Cela fait, je plaçai derrière les chaises un immense paravent, que j'eus soin de dissimuler en le couvrant d'une draperie, attachée de distance en distance, comme on en voit dans les tableaux de Poussin. Une lampe suspendue donnait une forte lumière sur la table; enfin tout était

préparé, jusqu'à mes costumes, lorsque la fille de Joseph Vernet, la charmante M<sup>me</sup> Chalgrin, arriva la première.

» Aussitôt je la coiffe, je l'habille. Puis vint M<sup>me</sup> de Bonneuil, si remarquable par sa beauté, M<sup>me</sup> Vigée, ma belle-sœur, qui, sans être jolie, avait les plus beaux yeux du monde, et les voilà toutes trois métamorphosées en véritables Athéniennes. Lebrun entre; on lui ôte sa poudre, on défait ses boucles de côté, et je lui ajuste sur la tête une couronne de laurier, avec laquelle je venais de peindre le jeune Henri Lubomirsky en Amour de la Gloire. Le comte de Parois avait justement un grand manteau de pourpre, qui me servit à draper mon poète, dont je fis en un clin d'œil Pindare, Anacréon. Puis vint le marquis de Cubières. Tandis qu'on va chercher chez lui une guitare qu'il avait fait monter en lyre dorée, je le costume; je costume aussi MM. de Rivière, Guinguéné et Chaudet, le fameux sculpteur.

» L'heure avançait; j'avais peu de temps pour penser à moi; mais comme je portais toujours des robes blanches en forme de tunique (ce qu'on appelle à présent des blouses), il me suffit de mettre un voile et une couronne de fleurs sur ma tête. Je soignai principalement ma fille, charmante enfant, et M<sup>le</sup> de Bonneuil, qui était belle comme un ange. Toutes deux étaient ravissantes à voir, portant un vase antique très léger, et s'appêtant à nous servir à boire.

» A neuf heures et demie, les préparatifs étaient terminés, et dès que nous fûmes tous placés, l'effet de cette table était si neuf, si pittoresque, que nous nous levions chacun à notre tour, pour aller regarder ceux qui étaient assis.

» A dix heures, nous entendimes entrer la voiture du comte de Vaudreuil et de Fontin, et quand ces deux messieurs arrivèrent devant la porte de la salle à manger, dont j'avais fait ouvrir les deux battants, il nous trouvèrent chantant le chœur de Gluck : *le dieu de Paphos et de Guide*, que M. de Cubières accompagnait avec sa lyre.

» De mes jours, je n'ai vu deux figures aussi étonnées, aussi stupéfaites que celles de M. de Vaudreuil et de son compagnon. Ils étaient surpris et charmés, au point qu'ils restèrent un temps infini debout, avant de se décider à prendre les places que nous avions gardées pour eux... »

Enfin, on se mit à table. Les sauces furent trouvées exquis; mais les honneurs du festin furent pour un gâteau de raisins de Corinthe et de miel arrosé de vieux Chypre. Après chaque libation, on chantait un chœur sur un mode plus ou moins phrygien; puis Lebrun récita plusieurs odes d'Anacréon, qu'il avait traduites; de sorte qu'on ne songea au départ que lorsque Phébus avait déjà parcouru sa première étape.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, Notaire et Défenseur  
près le Tribunal Supérieur  
Sise à Monaco, rue du Tribunal, n<sup>o</sup> 2

VENTE DE BIEN DE MINEUR

A VENDRE

Le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à neuf heures et demie du matin, devant monsieur le Chevalier DE LATRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, délégué à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice.

L'immeuble ci-après désigné appartenant à Mathilde-Honorine-Jeanne MARSAN, fille mineure du sieur Jean-Baptiste MARSAN, décédé, et de la dame Marie-Magdeleine-Anne BRACCO, ci-après qualifiée et domiciliée, restée sa veuve;

Sur la poursuite de ladite dame BRACCO, veuve MARSAN, tutrice légale de sa fille mineure, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant M<sup>e</sup> Valentin pour défenseur, en l'étude duquel elle a élu domicile.

En présence du sieur Honoré BELLANDÒ, Membre de la Commission Communale de cette ville, demeurant aussi à Monaco, subrogé tuteur de ladite mineure.

Désignation :

UNE PARCELLE DE TERRAIN

située à Monaco, au quartier de la Rousse, de la contenance de cinq cent cinquante-sept mètres soixante décimètres carrés, arrosable au moyen de vingt et une minutes d'eau de la source de *Fondevina*, et limitée : au sud, par monsieur Jules Touzet; à l'est, par monsieur Vincent-Aurèle Bonnaud et un chemin à établir; à l'ouest,

le chemin dit de l'*Annonciade*; et au nord, le mineur Antoine-Jean-Favinien MARSAN.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-trois octobre dernier, qui a homologué une délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue le dix-sept septembre précédent, sous la présidence de M. le Juge de Paix de cette ville; l'un et l'autre dûment enregistrés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe dudit Tribunal Supérieur, le dix novembre courant.

La mise à prix a été fixée par M. l'Avocat Général à vingt francs le mètre carré, soit à la somme totale de onze mille cent cinquante-deux francs, ci. **11,152 fr.**

M<sup>e</sup> VALENTIN, défenseur poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur soussigné, à Monaco, le 13 novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio 69 verso, case 3. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt trois novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, la Société en nom collectif SMITH et C<sup>ie</sup>, formée par acte du même notaire en date du neuf janvier précédent, entre monsieur Edward SMITH, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Monaco, et monsieur John-Morley UNWIN, banquier à Monaco, pour l'exploitation de la banque Smith et C<sup>ie</sup> à Monte Carlo, a été déclarée dissoute à partir du premier novembre dernier, et monsieur Unwin est resté personnellement bénéficiaire du privilège concédé par Ordonnance Souveraine du quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-sept pour l'exploitation de ladite banque.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Nous recommandons à nos lecteurs le *Nice-Bijou*, guide de poche, qui vient de paraître et qu'on trouve en vente chez tous les libraires de Nice et aux gares.

Ce recueil contient tous les renseignements nécessaires aux étrangers à Nice et un plan rectifié qui permet aux touristes de se guider dans la ville.

Prix : 30 centimes.

CATHÉDRALE DE MONACO

Dimanche 6 décembre 1891

Fête de SAINT-NICOLAS, Evêque  
Un des titulaires de l'Eglise Cathédrale

Mgr l'Evêque assistera pontificalement à la Grand'Messe et aux Vêpres.

Lundi 7 décembre

VEILLE DE LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION  
3 heures de l'après-midi. — Premières Vêpres de l'Immaculée Conception, avec assistance de Mgr l'Evêque.

Mardi 8 décembre

SOLENNITÉ DE L'IMMACULÉE CONCEPTION  
10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale.  
3 heures du soir. — Vêpres Pontificales, suivies du Sermon et du Salut solennel.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivés du 23 au 29 novembre 1891

SAINT-TROPEZ,	b. Marie, c. Dalbéra	sable.
ID.	b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Eclairer, fr., c. Mascarelli,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr. c. Arnaud,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Isnard,	id.

Départs du 23 au 29 novembre

ALICANTE.	brick-g. Caterina, monég. c. Bregliano,	fûts v.
ANTIBES,	goëlette, l'Invidiato, ital., Causo,	sur lest.
SAINT-TROPEZ,	b. Vengeur, fr. c. Palmaro,	fûts vides.
ID.	b. Marie, c. Dalbéra	sur lest.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Eclairer, fr., c. Mascarelli,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr. c. Arnaud,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Isnard,	id.

1892 — XXIII ANNÉE

SOCIÉTÉ DES COURSES DE NICE

11, 14, 17 et 19 JANVIER 1892

PREMIER JOUR — Lundi 11 Janvier

PRIX MASSENA (Course de haies)

4,000 fr., dont 2,000 fr. offerts par la Ville de Nice et 2,000 fr. par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1888 et antérieurement, n'ayant pas jusqu'au moment de la course gagné une somme de 25,000 fr., en un ou plusieurs prix. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix. Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans et au-dessus, 66 kil. Tout gagnant d'une somme de 5,000 fr., en un ou plusieurs prix, portera 2 kil. de surcharge; de 10,000 fr., 5 kil.; de 20,000 fr., 10 kil. Distance, 2,600 mètres environ.

Engagements jusqu'au Mardi 15 Décembre, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

PRIX DE MONTE CARLO (Grande Course de haies, handicap)

20,000 fr., offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1888 et antérieurement. Entrée, 300 fr.; forfait, 100 fr., et 25 fr. seulement s'il a été déclaré le Mardi 29 Décembre, avant midi. Au second, 1,500 fr.; au troisième, 1,000 fr., sur le prix. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge; d'un prix de 4,000 fr., 3 kil.; de 6,000 fr., 4 kil.; de 10,000 fr., 5 kil. Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au Mardi 15 Décembre, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Les poids seront publiés le Mardi 22 Décembre, à midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

PRIX DE CARABACEL (Steeple-Chase, à réclamer)

4,000 fr., offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1888 et antérieurement, à réclamer pour 15,000 fr. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix; le troisième retirera son entrée. Poids: 4 ans, 66 kil.; 5 ans, et au-dessus, 70 kil. Les chevaux ayant couru, sans gagner, depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 1891, recevront 2 kil. de décharge; depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1891, 4 kil. Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au Mardi 15 Décembre, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

DEUXIÈME JOUR — Jeudi 14 Janvier

PRIX DES ALPES-MARITIMES (Course de haies, handicap)

4,000 fr., offerts par la Ville de Nice, pour chevaux nés en 1888 et antérieurement. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Le second recevra 500 fr. sur le prix. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Distance, 2,700 mètres environ.

Engagements jusqu'au Mardi 15 Décembre, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Les poids seront publiés le Mardi 12 Janvier, à midi, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

GRAND PRIX DE MONACO (Steeple-Chase, handicap)

30,000 fr., offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1888 et antérieurement. Entrée, 500 fr.; forfait, 100 fr., et 25 fr. seulement, s'il a été déclaré le Mardi 29 Décembre, avant midi, à Paris. Au second, 3,000 fr.; au troisième, 1,500 fr. sur le prix. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. Le gagnant du prix de Monte Carlo, 7 kil. 1/2. Distance, 4,400 mètres environ. (Grande piste en ∞.)

Engagements jusqu'au Mardi 15 Décembre, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Les poids seront publiés le Mardi 22 Décembre, à midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL

(Steeple-Chase handicap, à réclamer)

4,000 fr., dont 2,500 fr. offerts par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, et 1,500 fr. par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1888 et antérieurement, à réclamer pour 10,000 fr. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Distance, 3,200 mètres environ.

Engagements jusqu'au Mardi 15 Décembre, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Les poids seront publiés le Mardi 12 Janvier, à midi, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

TROISIÈME JOUR. — Dimanche 17 Janvier

PRIX DU CHEMIN DE FER (Steeple-Chase, handicap)

4,000 fr., dont 1,500 fr. offerts par la Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, et 2,500 fr. par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée 100 fr., forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix. Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au Vendredi 15 Janvier, avant midi, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

Les poids seront publiés le vendredi 15 Janvier, à six heures du soir, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

PRIX BÉTHUNE (Steeple-Chase)

15,000 fr., dont 10,000 fr. offerts par la Société des Courses et 5,000 fr. par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1888 et antérieurement, n'ayant pas jusqu'au moment de la course, gagné le Grand Prix de Monaco, ni une somme de 30,000 fr., en un ou plusieurs steeple-chases. Entrée, 250 fr.; forfait, 100 fr. et 25 fr. seulement, s'il est déclaré le Mardi 29 Dé-

cembre, avant midi, à Paris. Au second, 1,500 fr.; au troisième, 1,000 fr. sur le prix. Poids: 4 ans, 64 kil., 5 ans et au-dessus 70 kil. Tout gagnant depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1891 d'une somme de 5,000 fr., en un ou plusieurs steeple-chases, portera 2 kil. de surcharge; de 10,000 fr., 4 kil.; de 15,000 fr., 6 kil.; de 20,000 fr., ou du Prix de Monte Carlo, en 1892, 8 kil. Le gagnant, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1891, d'une somme de 10,000 fr., en plusieurs courses de haies, portera 2 kil. de surcharge; d'une course de haies de 10,000 fr. ou d'une somme de 20,000 fr. en une ou plusieurs courses de haies, 4 kil. Les chevaux n'ayant jamais gagné de steeple-chase recevront 2 kil. de décharge; ni steeple-chase, ni course de haies, 4 kil. Distance, 3,200 mètres environ.

Engagements jusqu'au Mardi 15 Décembre, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue de Castiglione, à Paris.

PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL (Course de haies à réclamer)

4,000 fr., offerts par le Conseil Municipal de la Ville de Nice, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 15,000 fr. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix. Poids: 4 ans, 69 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 73 kil. Le gagnant de 5,000 fr. en un ou plusieurs prix, portera 1 kil. 1/2 de surcharge; de 8,000 fr. 2 kil. 1/2; de 10,000 fr. et au-dessus, 3 kil. 1/2. Les chevaux mis à réclamer pour 10,000 fr. recevront 2 kil. 1/2 de décharge; pour 5,000 fr., 5 kil. Les chevaux ayant couru à Nice, en 1892, sans gagner, recevront, en outre, 2 kil. 1/2 de décharge. Distance, 2,600 mètres environ.

Engagements jusqu'au Vendredi 15 Janvier, avant midi, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

QUATRIÈME JOUR. — Mardi 19 Janvier

PRIX DU VAR (Course de haies, à réclamer)

4,000 fr., offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 10,000 fr. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix. Poids: 4 ans, 70 kil.; 5 ans et au-dessus, 72 kil. 1/2. Les chevaux à réclamer pour 8,000 fr. recevront 2 kil. 1/2 de décharge; pour 5,000 fr., 5 kil.; pour 3,000 fr., 7 kil. 1/2. Le gagnant d'un prix, à Nice, en 1892, portera 2 kil. 1/2 de surcharge. Distance, 2,600 mètres environ.

Engagements jusqu'au Vendredi 15 Janvier, avant midi, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

GRAND PRIX DE LA VILLE DE NICE

(Steeple-Chase, Handicap libre)

20,000 fr., offerts par la Ville de Nice pour tous chevaux ayant couru à Nice en 1892. Entrée, 250 fr.; au second, 2,500 fr.; au troisième, 1,000 fr. sur le prix. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Distance, 4,400 mètres environ. (Grande piste en ∞.)

Les poids seront publiés le Dimanche 17 Janvier, à 8 heures du soir, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

PRIX DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

(Course de haies, handicap)

4,000 fr., offerts par S. A. S. le Prince de Monaco pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. sur le prix. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Distance, 2,600 mètres environ.

Engagements jusqu'au Vendredi 15 Janvier, avant midi, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

Les poids seront publiés le Dimanche 17 Janvier, à 8 heures du soir, chez M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Courses, à Nice.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Code et règlement de la Société des Steeple-Chases de France

Approuvé : Le Ministre de l'Agriculture DEVELLE Les Commissaires : MM. E. DE LA CHARME, A. DU BOS, Comte d'ESPOUS DE PAUL.

Une indemnité de 400 fr. sera accordée aux chevaux qui auront couru sans gagner, ou qui n'auront pas reçu 500 fr. appartenant à des propriétaires n'ayant pas touché 3,000 fr.

Les chevaux vendus à l'amiable pendant leur déplacement n'auront pas droit à cette indemnité.

Agent spécial, M. A. BLONDIN, Villa Mimosa, Menton

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

PAR LOTS OU EN TOTALITÉ

Située à Bon-Voyage, en face la Chapelle

S'adresser à M. Pierre SANGIORGIO

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagon

DANS LES GARES DU DEPARTEMENT

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

BAZAR

MAISON MODÈLE

V<sup>ve</sup> DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

ON ACHÈTE les TIMBRES-POSTE usés de la Principauté de Monaco à des prix très élevés.

31, rue du Milieu, Monaco

Imprimerie de Monaco — 1891

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
24	759.4	758.8	758.7	759.4	759.6	14.4	14.2	14.2	14.5	14.6	86	Calme, N E	Couvert, pluie		
25	58.2	58.2	56.2	56.7	56.4	14.8	15.1	14.7	14.2	14.4	84	Calme	Couvert, pluie,		
26	58.1	57.7	58.2	59.4	59.4	14.6	15.4	15.6	15.2	14.7	81	N E, O fort	Pluie, beau, nuit pluie		
27	59.9	58.4	58.2	58.6	58.6	13.8	14.4	15.2	14.2	14.2	75	N O, S O	Beau		
28	60.4	60.2	60.4	61.2	62.2	14.2	14.8	14.8	14.7	14.4	71	Calme, E fort	Beau, un peu nuageux		
29	61.4	60.7	59.7	60.9	61.4	14.1	14.7	14.6	14.2	13.6	69	O	Beau		
30	63.4	64.4	63.7	63.9	64.4	13.5	14.3	14.5	14.2	14.2	76	Calme	Couvert		
DATES		24	25	26	27	28	29	30							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	14.6	14.8	15.6	15.2	14.8	14.7	14.5						
		Minima	11.8	12.2	11.7	11.2	11.2	11.2	10.5						
											Pluie tombée : 69 <sup>mm</sup> 5				